

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 2 octobre 2007 à 19h30.**

Sont présents à cette session :

Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Messieurs Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1 et Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2007-10-241**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 22 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2007.

**LÉGISLATION**

4. ACQUISITION D'IMMEUBLE – LOT 19-A-P, 19-D-P (MONSIEUR OVILA BOUCHER) : QUITTANCE
5. OFFRE DE SERVICES : ÉTHIER AVOCATS INC. – PLANITAXE
6. ADOPTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

7. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES  
MÉNAGÈRES

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. FABRIQUE ST-HONORE DE SHENLEY : RUBRIQUE  
PUBLICITAIRE
9. DEMANDE INTERNET HAUTE VITESSE : SECTEUR  
RURAL

FINANCES ET GESTION DES SERVICES

10. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ : VIDANGE DES  
ÉTANGS D'ÉPURATION
11. COMPTES DU MOIS

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

12. ACHAT DE PNEUS :
- A) CAMION 2003 # 2
  - B) FOURGONNETTE
13. ACHAT D'ÉQUIPEMENT :
- A) ACCESSOIRES D'EQUIPEMENT D'HIVER
  - B) DIFFUSEUR PITOT
  - C) ÉQUIPEMENT AQUEDUC
  - D) STABILISATEUR : SENS UNIQUE (ONE WAY)

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. SERVICE DES INCENDIES : AGRANDISSEMENT DE LA  
CASERNE
15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE
16. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF : COÛT DES  
PHOTOCOPIES

PERSONNEL

17. FORMATION : DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIÈRE

18. EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON  
HIVERNALE

INFORMATION

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

21. CORRESPONDANCE

22. AUTRES ITEMS

- RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION BUDGET
- CLUB QUAD LA SAPINIÈRE : RÉUNION
- DEMANDE D'ÉVALUATION - HYDRO QUÉBEC :  
INSTALLATION DU TRIPHASÉ
- INVITATION DU CEB : SOUPER ANNUEL DES JEUNES  
GENS D'AFFAIRES

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. CLÔTURE DE LA SESSION

**3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE  
LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2007**

**2007-10-242**

**Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 4 septembre 2007 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

**4. ACQUISITION D'IMMEUBLE – LOT 19-A-P, 19-D-P  
(OVILA BOUCHER) : QUITTANCE**

**2007-10-243**

**Considérant** que le dernier paiement est versé à Monsieur Ovila Boucher pour l'acquisition des lots 19-A-P et 19-D-P

**Considérant** qu'il est nécessaire d'obtenir une quittance pour finaliser ladite transaction;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mandater Me Paul Poirier, notaire pour quittance la propriété municipale des lots 19-A-P et 19-D-P rang 8 sud.

**5. OFFRE DE SERVICES : ÉTHIER AVOCATS INC. –  
PLANITAXE**

**2007-10-244**

**Considérant** que Me Jacques Éthier, fiscaliste de la firme Éthier avocats inc. - Planitaxe offre ses services pour l'analyse des livres comptables de la municipalité en vue de réclamer, s'il y a lieu, des sommes dues au niveau du remboursement des taxes à la consommation TPS et TVQ ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité

**QUE** les services de Me Jacques Éthier, fiscaliste de la firme Éthier avocats inc. - Planitaxe soit retenu pour l'analyse des livres comptables de la municipalité tel que mentionné en préambule ;

**QUE** les honoraires de Me Ethier représenteront trente-cinq pour cent (35%) des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus les taxes applicables;

Advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés et accordés, la municipalité n'aura aucun frais ou déboursés à payer en faveur de Planitaxe.

**QUE** le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de services.

**6. ADOPTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Gaétan Pelchat donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 63-2007**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2005  
CONCERNANT LES NUISANCES**

---

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal souhaite modifier le règlement numéro 39-2005 relatif aux nuisances afin d'améliorer la qualité de vie, l'aspect visuel de notre municipalité et le bon voisinage ;

**ATTENDU QU'** il devient nécessaire d'adopter le présent règlement ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la session régulière du 4 septembre 2007 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement portant le numéro 63-2007 se lisant comme suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**NUISANCE :**

**« TONTE ET/OU DÉBROUSSAILLAGE D'UN LOT PRIVÉ  
CONSTRUIT OU VACANT »**

**ARTICLE 2 :** Constitue une infraction le fait qu'un propriétaire d'un terrain privé avec un bâtiment principal ou d'un terrain vacant en bordure de l'emprise d'un chemin public ne procède pas à la coupe des broussailles, de l'herbe ou du gazon au moins une fois par année, et ce, avant le 30 juillet.

**« DROIT D'INSPECTION »**

**« INSPECTEUR MUNICIPAL »**

**ARTICLE 3 :** Le conseil municipal autorise les officiers de la municipalité à visiter et à examiner, entre 07h00 et 19h00 toute propriété pour constater si les règlements y sont appliqués. Tout propriétaire, locataire ou occupant doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ces règlements.

**DISPOSITION PÉNALE**

**« AMENDE »**

**ARTICLE 4 :** Quiconque contrevient à la disposition de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50 \$.

**« INSPECTEUR MUNICIPAL »**

**ARTICLE 5 :** Un inspecteur municipal peut être chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement.

**« AUTORISATION »**

**ARTICLE 6 :** Le conseil autorise généralement l'inspecteur municipal ou toute autre personne mandatée à cet effet, à délivrer des constats d'infraction pour tout infraction au présent règlement.

**« ENTRÉE EN VIGUEUR »**

**ARTICLE 7 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il modifie le règlement 39-2005 portant sur le présent sujet.

Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une session régulière tenue le 2 octobre 2007 et signé par le maire et la directrice générale - secrétaire-trésorière

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE**

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRES.

**7. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**2007-10-245**

**Considérant** que les membres du conseil ne désirent pas renouveler, aux mêmes conditions qu'en 2007, le contrat de cueillette et transport des ordures ménagères ;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité

**DE** demander des soumissions pour l'octroi du contrat de cueillette et transport des ordures ménagères ;

**D'inclure** dans le devis, des demandes de prix pour une cueillette hebdomadaire à l'année ainsi qu'une cueillette aux deux semaines pendant 7 mois (15 septembre au 14 avril) et une cueillette par semaine pendant cinq mois (15 avril au 14 septembre). La durée du contrat pourra être d'un an renouvelable ou de 3 ans ferme ;

**D'autoriser** les dépenses encourues pour la publication de l'appel d'offres dans un journal et dans un système électronique.

## **8. FABRIQUE ST-HONORÉ DE SHENLEY : RUBRIQUE PUBLICITAIRE**

**2007-10-246** **Considérant** que la municipalité désire renouveler sa rubrique publicitaire dans le feuillet paroissial de la fabrique de Saint-Honoré pour l'année 2008 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de renouveler la rubrique publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2008 au montant de cent vingt-cinq (125) dollars.

## **9. DEMANDE INTERNET HAUTE VITESSE : SECTEUR RURAL**

**2007-10-247** **Considérant** que la compagnie Télébec fournit les services d'Internet haute vitesse en milieu urbain;

**Considérant** que la technologie installée dessert un rayon de plus ou moins 5 kilomètres ;

**Considérant** que le secteur rural désire bénéficier de services identiques au réseau urbain ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de demander à la compagnie Télébec de planifier pour 2008 le service d'Internet Haute vitesse dans le secteur rural de notre municipalité (plus de 250 abonnés).

## **10. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ : VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION**

**2007-10-248** **Considérant** qu'au cours de l'été, les étangs d'épuration furent vidangés au montant de 114 000 \$ ;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de transférer au compte **02 415 00 516**, le surplus accumulé de 68 796 \$ présentement dans les comptes **55 991 00** (63 650 \$) et **55 9991 10** (5 146 \$).

## **11. COMPTE DU MOIS**

**2007-10-249** Les comptes du mois de septembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2007 au montant de 121 057.49 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 53 446.86 \$, les comptes à

payer représentent 52 736.78 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 14 873.85 \$.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

#### **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2007 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2007-10-249.

---

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

### **12. ACHAT DE PNEUS:**

#### **A) CAMION 2003 # 2**

**2007-10-250** **Considérant** que les pneus arrière du camion 2003 # 2 sont à changer;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de faire réchaper les huit pneus arrière du camion 2003 # 2 chez Les pneus Beaucerons aux prix suivants :

- Semelles XDS : 203.50 \$
- Carcasse (1<sup>e</sup> réchape) : 55.00 \$

taxes et pose en sus. Les carcasses des pneus, actuellement sur le camion, seront créditées si elles répondent aux normes.

#### **B) FOURGONNETTE**

**2007-10-251** **Il** est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'acheter 4 pneus d'hiver Toyo G02, open country 10 ply chez les Entreprises Sylvain Dostie au coût de 196.16 \$ chacun, moins le rabais postal de 60 \$, taxes et pose en sus ainsi que l'enlèvement du véhicule.

### **13. ACHAT D'ÉQUIPEMENT :**

#### **A) ACCESSOIRES D'ÉQUIPEMENT D'HIVER**

**2007-10-252** **Il** est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des équipements suivants auprès de Plamondon Camquip Ltée:

- 80 sabots aile de côté                    18\$/ch.
- 60 sabots «one way »                    30\$/ch.
- 3 lames de niveleuse  
à dents (6 pieds)                    103\$/ch.



- 3 lames de niveleuse  
à dents (5 pieds) 85\$/ch.
- 8 lames aile de côté 175\$/ch.
- 6 lames de one way 195\$/ch.

taxes en sus.

#### **B) DIFFUSEUR PITOT**

**2007-10-253** Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu majoritairement d'autoriser l'achat d'un diffuseur pitot incluant le coffret de rangement auprès de la compagnie Stelem au montant de six cent quinze dollars (615), taxes et transport en sus. La dépense sera assumée à 50 % par l'administration générale et à 50 % par le secteur desservi.

Le conseiller Gaétan Pelchat a voté contre cette résolution suite et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres des délibérations. Il motive son vote négatif à l'égard de cette résolution par son désaccord à la répartition de la dépense.

#### **C) ÉQUIPEMENT AQUEDUC**

**2007-10-254** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des équipements suivants auprès de la compagnie Réal Huot :

- 3 boîtes de vannes complète en fonte
- 1 chaudière de graisse pour borne-fontaine
- 5 vannes d'entrée (flaré).

#### **D) STABILISATEUR : SENS UNIQUE (ONE WAY)**

**2007-10-255** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un stabilisateur pour le sens unique (one way) du camion # 1 d'un montant de huit cent dollars (800), taxes et pose en sus chez FLPH.

#### **14. SERVICE DES INCENDIES : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

#### **15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**2007-10-256** **Considérant** que la Bibliothèque municipale demande une assistance financière ;

**Considérant** qu'une somme de quatre cents (400) dollars était prévu au budget ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par

Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de quatre cents (400) dollars à la Bibliothèque municipale.

#### **16. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF : COÛT DES PHOTOCOPIES**

**2007-10-257** Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser les organismes sans but lucratif de notre localité à faire des photocopies au bureau municipal au prix coûtant incluant le temps des employés.

#### **17. FORMATION : DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**2007-10-258** **Considérant** que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière souhaite suivre la formation ayant pour titre « Eau potable : Enjeux, obligations et responsabilités des gestionnaires » offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à la formation citée en préambule au montant de cent soixante-dix et quatre-vingt-douze (170.92), taxes incluses, ainsi que l'achat d'un volume obligatoire de vingt-six dollars et cinquante sous (26.50), taxes incluses.

#### **18. EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE**

**2007-10-259** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de Messieurs Yvon Grondin, Michel Bégin, Gilbert Gaboury et Laurent Mercier pour l'entretien des routes durant la période hivernale lorsque nécessaire.

#### **19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

#### **20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INERMUNICIPALE**

Monsieur Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1 et représentant de la municipalité à la Régie est absent.

#### **21. CORRESPONDANCE**

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de septembre 2007. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

## **22. AUTRES ITEMS**

- **RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION BUDGET**

**2007-10-260**

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2008 tel que présenté.

- **CLUB QUAD LA SAPINIÈRE : RÉUNION**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, fait lecture d'une lettre du Club Quad La Sapinière avisant leurs membres qu'une réunion aura lieu le 5 octobre prochain à 19h30 à l'Aréna de notre localité afin de trouver un nouveau président ainsi qu'un nouveau secrétaire et trésorier. Advenant l'absence de candidat, le Club se dissoudra et les surplus accumulés devront être distribués dans les 5 ans à un autre organisme sans but lucratif. Monsieur Herman Bolduc, maire, invite les contribuables intéressés à faire partie de l'organisation à se rendre à la réunion du 5 octobre prochain afin de conserver ce club dans notre localité.

- **DEMANDE D'ÉVALUATION - HYDRO QUÉBEC : INSTALLATION DU TRIPHASÉ**

**2007-10-261**

**Considérant** que le Comité des Loisirs a reçu une aide financière de l'ordre de 160 809 \$ pour l'implantation d'un système de glace réfrigérée;

**Considérant** que ledit système demande une alimentation électrique triphasée;

**Considérant** que le réseau triphasé est inexistant dans ce secteur;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de demander à Hydro Québec d'évaluer les coûts relatifs à l'implantation du réseau triphasé sur le boulevard Ennis à partir du Neuvième rang jusqu'à l'Aréna. La présente demande d'évaluation n'engage pas la municipalité à effectuer lesdits travaux.

- **INVITATION DU CEB : SOUPER ANNUEL DES JEUNES GENS D'AFFAIRES**

**2007-10-262**

**Considérant** que le Conseil Économique de Beauce organise le 25 octobre prochain un souper annuel des jeunes gens d'affaires;

**Considérant** qu'un jeune entrepreneur de notre municipalité sera honoré;

**Considérant** que Monsieur Herman Bolduc, maire, accepte de représenter la municipalité lors dudit souper;

**En conséquence** il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser les

dépenses relatives à l'inscription de Monsieur Herman Bolduc, maire, au montant de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99), taxes en sus.

### **23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

### **24. CLÔTURE DE LA SESSION**

**2007-10-263** Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de lever la session. Il est 20H32.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.